

VILLE DE DISRAELI

M.R.C. DES APPALACHES

Séance
extraordinaire
du 12 décembre
2023

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Disraeli, tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le mardi 12 décembre 2023 à 19 h, à laquelle assistent M. Daniel Roy, M. Germain Martin, M. Alain Daigle, M. Martial Matteau, M. Jean-François Marois et M. Claude Jolicoeur, sous la présidence de M. Charles Audet, maire.

Est également présente : Mme Kim Côté, directrice générale et greffière-trésorière.

Conformément aux articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres attestent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 19 h 00.

12-2023-292

2. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2024

Les prévisions budgétaires pour l'année 2024 sont présentées.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT le sommaire suivant des prévisions budgétaires 2024 :

REVENUS	ANNÉE 2024
Taxes	3 587 064 \$
Compensations tenant lieu de taxes	321 305 \$
Transferts	622 329 \$
Services rendus	830 683 \$
Imposition de droits	53 000 \$
Amendes et pénalités	5 000 \$
Autres revenus d'intérêts	40 100 \$
Autres revenus	133 000 \$
TOTAL DES REVENUS	5 592 481 \$
DÉPENSES	ANNÉE 2024
Administration	874 936 \$
Sécurité publique	496 905 \$
Transport	1 042 310 \$
Hygiène du milieu	1 037 976 \$
Santé et bien-être	46 670 \$
Aménagement, urbanisme et développement	331 361 \$
Loisirs et culture	789 676 \$

Frais de financement	265 792 \$
TOTAL DES CHARGES	4 885 626 \$
Financement	514 598 \$
Activités d'investissement	338 600 \$
Excédent de fonctionnement affecté	(146 343) \$
CONCILIATION À DES FINS FISCALES	706 855 \$
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES	0 \$

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE JOLICOEUR
ET RESOLU**

QUE soient adoptées, tel que présentées, les prévisions budgétaires pour l'année 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

12-2023-293

3. **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2024-2025-2026**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du Programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 ;

CONSIDÉRANT le total suivant des investissements prévus pour chacune des années du programme :

- ANNÉE 2024 : 2 020 613 \$
- ANNÉE 2025 : 7 112 500 \$
- ANNÉE 2026 : 93 500 \$

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS MAROIS
ET RESOLU**

QUE soit adopté, tel que présenté, le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 20 h 03 et se termine à 20 h 13.

Les membres du conseil répondent aux questions des personnes de l'assistance.

La directrice générale et greffière-trésorière atteste qu'aucune question n'a été transmise par écrit.

12-2023-294

5. **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé ;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIAL MATTEAU
ET RESOLU**

QUE soit levée cette séance à 20 h 14.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Je, Charles Audet maire, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la dir.-gén. / greff.-trés. de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19).

Charles Audet
Maire

Kim Côté
Directrice générale et greffière-
trésorière

